

Renseignements concernant l'adhésion⁽¹⁾

La FCPE n'est pas une association familiale.
L'adhésion est donc individuelle. Si les 2 parents souhaitent adhérer merci de compléter les infos ci-dessous et vous reporter à la partie "Je rejoins la FCPE".



Étiez-vous adhérents l'année dernière ? Oui Non

Conseil local de : _____

Année scolaire : 20..... / 20.....

Les parents

Merci d'écrire lisiblement et en majuscule

Nom et prénom du parent adhérent 1 : _____

Nom et prénom du parent adhérent 2 : _____

Adresse : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Courriel : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

Téléphone : _____

Mobile : _____

Mobile : _____

Les enfants



Nom / Prénom	Né(e) le	École / Collège/ Lycée	Classe	Commune de l'établissement

LA REVUE DES PARENTS

Tous les deux mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews et un encart départemental le cas échéant (6 numéros par an) 4.00 € pour les adhérents – 6.00 € pour les non-adhérents.



Le règlement accompagné du bulletin complété doit être remis au conseil local ou à défaut à la FCPE départementale.

En remplissant cette adhésion je m'engage à promouvoir les valeurs de la FCPE et soutenir les actions engagées pour la défense de l'école publique.

Je rejoins la FCPE

Adhésion de base : _____ 14,65 € Parent 1 Parent 2

Adhésion de base avec revue : _____ 18,65 € Parent 1 Parent 2
La Revue des Parents (4,00 € par an)

Adhésion de soutien : _____ 26,65 € Parent 1 Parent 2

Adhésion de soutien avec revue : _____ 30,65 € Parent 1 Parent 2
La Revue des Parents (4,00 € par an)

Je soutiens le conseil local par un don de : _____ €

TOTAL À RÉGLER : _____ €

Je cotise déjà auprès du conseil local de (commune - nom établissement) :

Signature 1

Signature 2

FCPE 31

Conseil Départemental de Parents d'Élèves de la Haute-Garonne

100, avenue Frédéric Estèbe
31200 TOULOUSE
Tél. : 05 34 40 57 70

Mail : contact@fcpe31.org
Site : www.fcpe31.org

: @FCPE31

Horaires d'ouverture :

Lundi de 9 h à 18 h - Mardi de 9 h à 13 h
Mercredi de 9 h à 13 h

Jeudi de 9 h à 18 h - Vendredi de 9 h à 16 h

Permanences des administrateurs le samedi de 9 h à 12 h

Calendrier des permanences à consulter sur le site internet

Pour l'intérêt des enfants...

- Dans les écoles, les collèges et les lycées : conseil d'école, conseil d'administration, conseil de classe, commission éducative, conseil de discipline...
- Dans l'accompagnement des familles, dans leur relation avec l'institution (enseignants, directeur(trice) d'école, chef d'établissement...).
- Dans les commissions municipales : projet éducatif de territoire (PEDT), commission restauration...
- Dans les commissions départementales : Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), affectation, bourses, appel...
- Dans la formation des parents d'élèves, délégués et élus...
- Dans les discussions avec les pouvoirs publics (Préfet, Recteur, Directeur académique, élus...).
- Dans toutes les activités locales des conseils de parents d'élèves FCPE.

En Haute-Garonne, la FCPE est présente à vos côtés dans plus de 200 établissements scolaires. Elle peut proposer des bourses aux fournitures, des conférences-débats, des formations, des ateliers de discussion, des actions de prévention (harcèlement, médias...), un accompagnement sur l'orientation...

Tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin : rejoignez la FCPE !

Je souhaite*

Être candidat(e) au conseil d'école maternelle élémentaire

Nom de l'école : _____

Être candidat(e) au conseil d'administration (collège, lycée)

Nom de l'établissement : _____

Être délégué(e) au conseil de classe, précisez laquelle : _____

J'accepte de*

Recevoir la lettre d'information électronique de la FCPE

Participer aux activités du conseil local FCPE

* Cochez la case correspondante

(1) Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion, elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et à la Fédération nationale. Conformément à la loi n° 7817 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose du droit d'accès, de communication et de rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.